

Un événement au cœur
de votre champ d'action

20
NOV
2019

LE
RENDEZ-VOUS
avicole
AQINAC

CENTRE DE CONGRÈS DE SAINT-HYACINTHE

1325, rue Daniel-Johnson Ouest
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8S4
<http://congresst-hyacinthe.ca/>

Manuel de l'exposant

Document de
référence

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| LE MANUEL DE L'EXPOSANT | 2 |
| ÉVÉNEMENT | 3 |
| DÉMONTAGE | 3 |
| PLAN DES KIOSQUES | 4 |
| COCARDES ET INSCRIPTIONS | 6 |
| DÉBARCADÈRES | 7 |
| STATIONNEMENT..... | 8 |
| STAND D'EXPOSITION | 8 |
| MANUTENTION DES MARCHANDISES ET ENTREPOSAGE..... | 8 |
| SERVICES DE MESSAGERIE..... | 9 |
| SERVICES AUDIOVISUELS, D'ACCROCHAGE ET D'ÉLECTRICITÉ..... | 9 |
| SERVICES INTERNET | 9 |
| SERVICES DE LOCATION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE | 9 |
| OBLIGATIONS ET RESTRICTIONS | 10 |

BIENVENUE!

Cher exposant,

Fier du magnifique succès obtenu chaque année, c'est avec un immense plaisir que nous vous accueillerons lors de la 14^e édition de l'événement incontournable pour le secteur avicole : Le Rendez-vous avicole!

Ce document contient toutes les informations requises pour que votre participation à titre d'exposant soit un succès. Nous vous prions de prendre le temps de le lire et de vous y référer régulièrement.

Pour toute question concernant les informations contenues dans ce document, n'hésitez pas à nous contacter à commandite@aqinac.com ou au 450 799-2440 poste 136

Le comité organisateur du Rendez-vous avicole.

*Élaborés dans un esprit de filière il y a maintenant 13 ans, **Les Rendez-vous AQINAC** visent à diffuser les connaissances acquises par la R&D ainsi que le savoir-faire de l'industrie aux producteurs agricoles, à leurs conseillers et à l'ensemble des intervenants de la filière. On y propose des solutions pratiques et des pistes de réflexion afin de mieux répondre aux défis quotidiens de notre secteur.*

LE MANUEL DE L'EXPOSANT

Le comité organisateur tient à ce que chaque exposant soit pleinement satisfait de son expérience lors du Rendez-vous avicole. Chaque exposant ayant réservé un espace pour cet événement devra adhérer aux procédures et règlements de ce document. Ces procédures et règlements s'appliquent à tous représentants et employés des exposants à l'intérieur des kiosques.

MONTAGE

| Jour | Date | Heures |
|-------|------------------|-------------------|
| Mardi | 19 novembre 2019 | de 13h00 à 21h 00 |

ÉVÉNEMENT

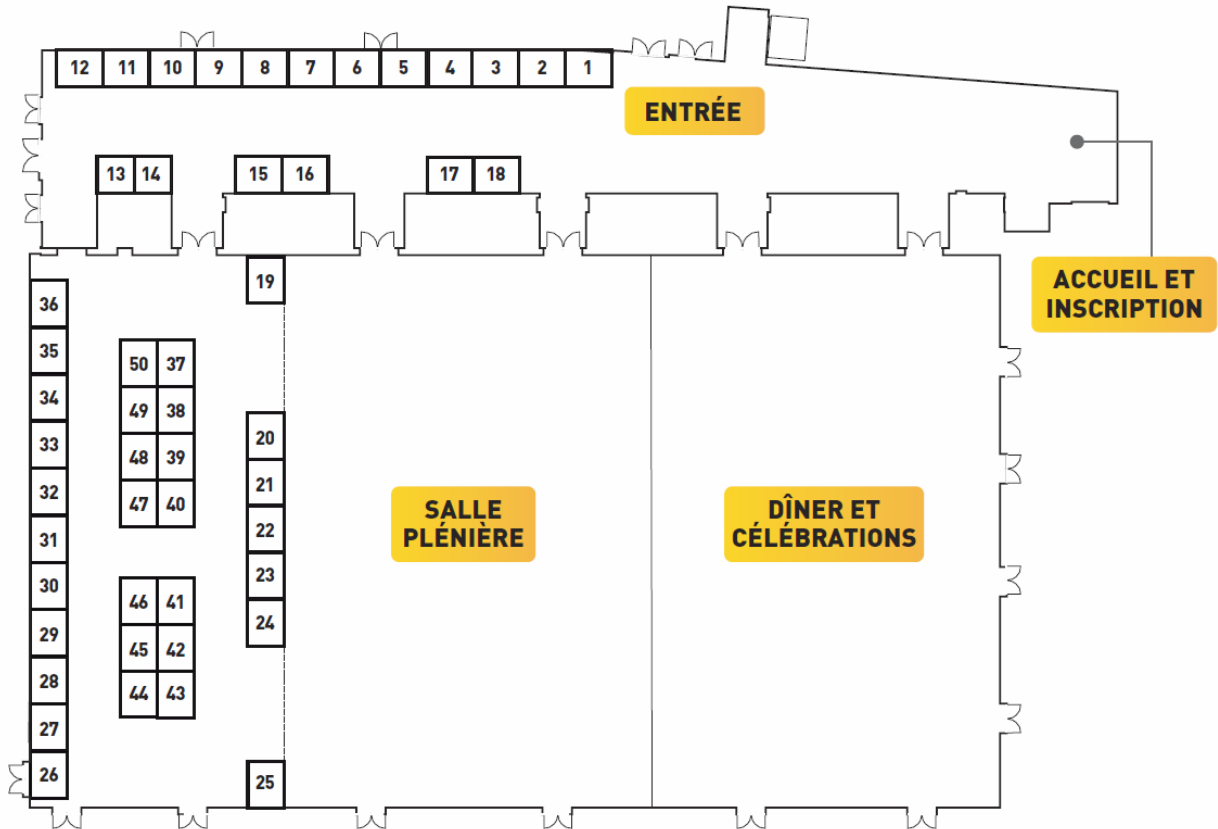
| Jour | Date | Heures |
|----------|------------------|--------------------|
| Mercredi | 20 novembre 2019 | de 7 h 30 à 21h 00 |

DÉMONTAGE

| Jour | Date | Heures |
|----------|------------------|--------------|
| Mercredi | 20 novembre 2019 | de 18h à 22h |

PLAN DES KIOSQUES

| | | | |
|----|----------------------------------|----|-------------------------------|
| 1 | Distribution Jean Blanchard inc. | 26 | MS Schippers Canada LTD |
| 2 | Naturesorb | 27 | Énergie Solutions Air |
| 3 | Gestion MJE | 28 | Elanco Santé Animale |
| 4 | OJ Compagnie | 29 | Probiotech International |
| 5 | Équipements FDS | 30 | Équipements E.M.L. inc. (Les) |
| 6 | Maheu & Maheu inc. | 31 | Copeaux Kyling inc. |
| 7 | Alltech | 32 | SyrVet Canada inc. |
| 8 | Sanimarc | 33 | Voltech International |
| 9 | Maximus / Avipor | 34 | Énergies Sonic |
| 10 | Huvepharma Canada | 35 | Top Bedding |
| 11 | Agro-Bio Contrôle Inc. | 36 | Bio Agri Mix LP |
| 12 | BFL Canada | 37 | Jolco Équipements inc. |
| 13 | Comptoir agricole Ste-Anne | 38 | |
| 14 | Sollio Agriculture | 39 | Agro Extermination |
| 15 | BLR Solutions | 40 | Zoetis |
| 16 | Canarm AgSystems | 41 | Vétoquinol Canada inc. |
| 17 | Plante Agri-Concept inc. | 42 | |
| 18 | Équipements modernes | 43 | Manulift |
| 19 | Éclairage CBM | 44 | |
| 20 | Belle-Ripe inc. | 45 | |
| 21 | | 46 | Provimi Canada |
| 22 | Varifan inc. / Monitrol | 47 | West Penetone |
| 23 | Ceva Animal Health | 48 | S.E.C. Repro inc. |
| 24 | Solution Energia Tech inc. | 49 | Services Agrisum Inc. |
| 25 | Consultants Lemay & Choinière | 50 | Jefo |



*****Notez que des modifications pourraient être
apportées au plan d'exposition. Nous vous en
avisons*****

COCARDES ET INSCRIPTIONS

Chaque espace kiosque donne droit à une inscription gratuite à l'événement.

Il est important de faire parvenir l'information sur la gracieuseté d'ici le **26 octobre** (Nom, prénom, entreprise, adresse courriel) à Audrey Labrecque.

De plus, aux fins d'identification, **tous les représentants de votre kiosque devront avoir une cocarde**. Pour ce faire 2 options s'offrent à vous :



- **198 \$** Inscription régulière, merci de les effectuer au www.rv-aqinac.com
- **110 \$** Laissez-passer donnant accès à l'espace kiosques, au dîner et aux célébrations, contactez Audrey Labrecque

Les cocardes seront disponibles au bureau d'inscription durant les heures d'accueil le 20 novembre 2019.

Audrey Labrecque

Agente aux partenariats et commandites

Bur : 450-799-2440 poste : 136

Cell : 450-518-1192

commandite@aqinac.com

DÉBARCADÈRES

Débarcadère – Quais numéro 1 et 2

1325, rue Daniel-Johnson Ouest

Saint-Hyacinthe (Québec)

J2S 8S4

Ce quai est réservé aux cubes et aux camions-remorques.

Débarcadère – Quai numéro 3

1325, rue Daniel-Johnson Ouest

Saint-Hyacinthe (Québec)

J2S 8S4

Ce quai est réservé aux petites voitures et aux camions, et son accès est situé au niveau du sol.

Débarcadère – Quai numéro 4

1325, rue Daniel-Johnson Ouest

Saint-Hyacinthe (Québec)

J2S 8S4

Ce quai est réservé aux événements qui doivent utiliser l'entrée de la salle principale.

Le stationnement n'est pas permis au débarcadère. Seuls le déchargement et le chargement sont autorisés et tout contrevenant verra son véhicule remorqué aux frais du propriétaire.

HORAIRE DES DÉBARCADÈRES

| Jour | Date | Heures |
|----------|------------------|----------------------|
| Mardi | 19 novembre 2019 | de 13 h 00 à 21 h 00 |
| Mercredi | 20 novembre 2019 | de 18 h 00 à 21 h 00 |

La livraison et la cueillette de matériel sont interdites aux entrées principales du Centre de congrès de Saint-Hyacinthe et ils doivent s'effectuer par les portes des débarcadères. **Le Centre de congrès de Saint-Hyacinthe acceptera le matériel à partir du 19 novembre 2019 seulement.** Des frais d'entreposage pré-événement s'appliqueront pour tout matériel d'exposant reçu avant cette date et l'exposant sera facturé. **De plus, le Centre de congrès de Saint-Hyacinthe et le Rendez-vous avicole ne pourront être tenus responsable de bris ou de pertes des équipements reçus sans la présence du destinataire.** (Veuillez-vous référer au paragraphe « MANUTENTION DES MARCHANDISES ET ENTREPOSAGE » à la page 7 de ce document)

STATIONNEMENT

Voitures

Le Centre de congrès de Saint-Hyacinthe met à la disposition de ses invités plus de 700 espaces de stationnement gratuit à l'extérieur.

Véhicules lourds

Des ententes doivent être prises avec votre coordonnateur afin de stationner des véhicules lourds dans le stationnement extérieur du Centre de congrès de Saint-Hyacinthe. Il faut aviser votre coordonnateur de la présence de ces véhicules dans le stationnement.

STAND D'EXPOSITION

Le Rendez-vous avicole fournira, pour chaque kiosque :

- Une table de 6' x 30' nappée
- Deux chaises
- Électricité (15 amp)

MANUTENTION DES MARCHANDISES ET ENTREPOSAGE

Tout exposant qui expédie son matériel directement au Centre de congrès de Saint-Hyacinthe et qui n'est pas sur place pour le recevoir comprend que son matériel sera automatiquement manutentionné par le personnel du Centre de congrès de Saint-Hyacinthe et que des frais, payables sur place, pourraient s'appliquer. De plus, le Centre de congrès de Saint-Hyacinthe et le Rendez-vous avicole ne pourront être tenus responsable de bris ou de pertes des équipements reçus sans la présence du destinataire.

Tout exposant, s'il le désire, peut manutentionner lui-même son matériel avec un chariot qui sera mis à sa disposition par le Centre de congrès de Saint-Hyacinthe. Le nombre de chariots est limité, mais le personnel fera tout en son possible pour vous fournir l'équipement requis dans les meilleurs délais.

SERVICES DE MESSAGERIE

Les exposants qui utilisent les services de messagerie tels FedEx, UPS, Purolator ou autres doivent s'assurer que les frais de douanes, taxes, etc. sont payés à l'avance. Toute marchandise expédiée « à percevoir » ne sera pas acceptée par le Centre de congrès de Saint-Hyacinthe

Dans certains cas, les services de messagerie ne déclarent pas que les frais sont à payer par l'expéditeur lors de la livraison et le Centre de congrès de Saint-Hyacinthe reçoit parfois une facture 30-90 jours après la fin de l'événement. Dans ces situations, l'exposant sera refacturé avec des frais d'administration.

Il est de la responsabilité des exposants de contacter les services de messagerie pour la récupération du matériel après l'événement. Les exposants doivent également apposer sur toutes les boîtes à expédier le « Bon de connaissance » du service de messagerie en question.

SERVICES AUDIOVISUELS, D'ACCROCHAGE ET D'ÉLECTRICITÉ

Le fournisseur technique officiel au Centre de congrès de Saint-Hyacinthe est LSM ambiocréateurs. Cette compagnie a l'exclusivité en ce qui a trait à l'accrochage, aux points d'ancrage ainsi qu'aux besoins en électricité supérieure au voltage des prises électriques standards. Pour de plus amples informations à ce sujet, nous vous invitons à contacter directement notre fournisseur.

LSM ambiocréateurs

Monsieur Michel Baron

Téléphone : 418-571-3237

Courriel : michel.baron@ambiolsm.com

SERVICES INTERNET

Le Centre de congrès de Saint-Hyacinthe est fier de pouvoir mettre au service de tous ses clients un accès à Internet haute vitesse sans fil tout à fait gratuitement, en offrant une couverture totale et sans frais des salles de réunions, d'expositions et des espaces publics.

SERVICES DE LOCATION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

Notre fournisseur officiel de services audiovisuels, LSM ambiocréateurs, dispose de toute l'expertise et l'équipement nécessaires pour subvenir à vos besoins en matériel informatiques. Vous pouvez les joindre par téléphone ou courriel :

LSM ambiocréateurs

Monsieur Michel Baron

Téléphone : 418-571-3237

Courriel : michel.baron@ambiolsm.com

OBLIGATIONS ET RESTRICTIONS

| | |
|--|--|
| Assurances | L'exposant doit posséder ses propres assurances « responsabilité ». Le Centre de congrès de Saint-Hyacinthe n'assume aucune responsabilité pour les dommages corporels ou matériels, y compris mais non de façon limitative, aux produits, stands, équipements ou décorations, causés par le feu, l'eau et le vol, dans les lieux loués ou durant les transitions dans l'immeuble, et ce, qu'elle qu'en soit la cause. |
| Recyclage et collecte des matières résiduelles | L'exposant doit utiliser les nombreux équipements mis à sa disposition pour le recyclage (papier, carton, verre, plastique) tant lors du montage et du démontage que durant l'exposition. D'autres collectes sélectives peuvent être ajoutées à celles énumérées ci-dessus. |
| Écoresponsabilité de l'événement | Le Centre de congrès de Saint-Hyacinthe recommande à ses exposants de ne pas remettre de façon abusive des documents papiers et de privilégier l'échange de documents électroniques avec les congressistes. |
| Aires communes | L'exposant ne doit en aucun temps obstruer les entrées principales, les couloirs, les ascenseurs, les foyers, les halls, les moniteurs de signalisation, les écrans au plasma, les issues de secours de l'immeuble ou les autres salles du Centre, sans autorisation au préalable. |
| Animaux | La présence d'animaux doit faire l'objet d'une approbation de la direction du Centre de congrès de Saint-Hyacinthe. Seuls les chiens d'assistance pour handicapés sont autorisés sans restriction. |

| | |
|---|--|
| Appareils de cuisson | Pour des raisons de sécurité et de ventilation, aucun appareil de cuisson ne peut être installé dans les salles du Centre de congrès de Saint-Hyacinthe |
| Ballons et confettis | L'usage de ballons gonflés à l'hélium doit être préautorisé par le coordonnateur de votre événement. Des frais pourraient s'appliquer pour la récupération des ballons au plafond après vos activités. L'utilisation de confettis et de paillettes est interdite. |
| Consommation d'alcool lors du montage et du démontage | Afin de diminuer les risques d'accident, et à moins d'une entente particulière avec le Centre de congrès de Saint-Hyacinthe, aucune boisson alcoolisée n'est tolérée durant les périodes de montage et de démontage. |
| Limites sonores | Si le fonctionnement d'équipements ou d'appareils produit un bruit ou des odeurs dérangeantes pour les exposants ou les invités, il sera nécessaire d'en cesser le fonctionnement. Le Centre de congrès de Saint-Hyacinthe est le seul juge en la matière. |
| Ruban adhésif | Le seul adhésif permis au Centre de congrès de Saint-Hyacinthe est le suivant : Carrés de montage de grand rendement Scotch, Marque 3M, Modèle 111. |
| Sécurité | Le Centre de congrès de Saint-Hyacinthe assure la sécurité générale de l'immeuble sur une base de 24 heures. Ce service n'est toutefois pas responsable des biens et propriétés du client ou de l'événement à l'intérieur des lieux loués. Si vous désirez de la sécurité additionnelle, vous devez en faire la demande au coordonnateur de votre événement. |
| | |

| | |
|-----------------------|---|
| Services alimentaires | Le Centre de congrès de Saint-Hyacinthe possède l'exclusivité de vente et de distribution de nourriture et de boisson à l'intérieur du Centre. Aucune nourriture ou boisson ne peut être distribuée, vendue ou donnée sans l'autorisation écrite de la direction du Centre de congrès de Saint-Hyacinthe. |
| Tabac | Le Centre de congrès de Saint-Hyacinthe offre un environnement sans fumée. Selon les dispositions de la Loi sur le tabac, il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du Centre et dans les débarcadères, sans aucune exception. |